

MINISTERE DE LA JUSTICE

DECRET n° 2010-775 en date du 15 juin 2010 portant création de charges d'huissier de justice.

Article premier. - Il est créé dans le ressort judiciaire de la Cour d'Appel de Dakar les charges d'huissier de justice ci après :

- une à Yoff, dite Dakar XXIX ;
- deux à Keur Massar dites Dakar XXX et Dakar XXXI ;
- une à Diamniadio, dite Dalar XXXII ;

Art. 3. - Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS

DECRET n° 2010-754 en date du 13 juin 2010 portant déclassement de (35 ha) de la forêt classée de MBao, Département de Pikine, Région de Dakar.

Article premier. - La partie de la forêt classée de MBao, d'une superficie de (35 hectares) est déclassée au profit de l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) pour les besoins du projet de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio.

Art. 3. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels, le Ministre d'Etat, Ministre de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique, sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET DES PME

ARRETE MINISTERIEL n° 4638 MMITPME-DMG en date au 21 mai 2010 portant fusion des permis de recherche d'or et substances connexes de Kanouméring et Kounemba (Région de Kédougou) détenus par RANDGOLD RESOURCES LTD en un permis de recherche unique dénommé « Kanounba ».

Article premier. - Les permis de recherche d'or et substances connexes de Kanouméring et Kounemba (Région de Kédougou) attribués à la société RANDGOLD RESOURCES LTD, ayant son siège social à la Motte Chambers, St Helier, Jersey, JEL BJ-Afrique du Sud par décrets respectifs n° 02-1080 du 29 octobre 2003 et n° 03-381 du 20 mai 2003 et renouvelés pour une première fois par arrêtés respectifs n° 4771 MMI-DMG du 13 juin 2007 et n° 8208 MMI-DMG du 20 août 2007 sont fusionnés en un permis unique dénommé « Permis KanounBa ».

Art. 2. - Le périmètre de « Kanounba », d'une superficie estimée à 621 km², est défini dans le système UTM, WGS 84 (Zone 28), par les points de coordonnées ci-après :

Points	Longitude Ouest	Latitude Nord
A	11° 54' 55"	13° 12' 11"
B	11° 51' 41"	13° 10' 31"
C	12° 02' 14"	12° 56' 29"
D	12° 00' 55.13"	12° 55' 42.50"
E	12° 10' 06.13"	12° 43' 37.43"
F	12° 15' 36.87"	12° 47' 33.22"
G	12° 14' 22.69"	12° 49' 16.06"
H	12° 13' 08.70"	12° 48' 29.85"
I	12° 12' 44.35"	12° 49' 05.59"
J	12° 11' 40.26"	12° 48' 20.55"
K	12° 08' 17.76"	12° 52' 54.44"
L	12° 11' 40.52"	12° 55' 15.43"
M	12° 07' 59.23"	13° 00' 05.11"
N	12° 08' 46"	13° 00' 32"
O	12° 07' 15"	13° 03' 14"
P	12° 03' 02"	13° 08' 41"
Q	11° 58' 32"	13° 04' 50"